

**Découvrez l'offre de services de votre **OPCO** !  
Une offre complète au service de votre stratégie,  
vos talents et votre développement !**

[https://ffhandball-my.sharepoint.com/:v:/g/personal/6000000\\_smontlaron\\_ffhandball\\_net/EYxX6qtlPRVJIZZcSsFzdSgBndLgcNUOn-FYjDnsm4mVBw?nav=eyJyZWZlcnJhbEluZm8iOmsicmVmZXJyYWxBcHAIoiJPbmVEcmI2ZUZvckJ1c2luZXNzliwicmVmZXJyYWxBcHBQbGF0Zm9ybSI6IldlYilsInJlZmVycmFsTW9kZSI6InZpZXciLCJyZWZlcnJhbFZpZXciOiJNeUZpbGVzTGlua0NvcHkifX0&e=rY01Jt&referrer=Outlook.Web&referrerScenario=email-linkwithembed](https://ffhandball-my.sharepoint.com/:v:/g/personal/6000000_smontlaron_ffhandball_net/EYxX6qtlPRVJIZZcSsFzdSgBndLgcNUOn-FYjDnsm4mVBw?nav=eyJyZWZlcnJhbEluZm8iOmsicmVmZXJyYWxBcHAIoiJPbmVEcmI2ZUZvckJ1c2luZXNzliwicmVmZXJyYWxBcHBQbGF0Zm9ybSI6IldlYilsInJlZmVycmFsTW9kZSI6InZpZXciLCJyZWZlcnJhbFZpZXciOiJNeUZpbGVzTGlua0NvcHkifX0&e=rY01Jt&referrer=Outlook.Web&referrerScenario=email-linkwithembed)

# L'Afdas, c'est...



## un Opco engagé pour **faire savoir, faire comprendre et faire agir**

### 31 branches

couvrant les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et divertissement.

**127 750**

Entreprises

**DONT 98% DE TPE-PME  
QUI EMPLOIENT MOINS  
DE 50 SALARIÉS**

### 6 missions régaliennes

1. Promouvoir l'alternance
2. Développer l'accès à la formation
3. Identifier les besoins en compétences
4. Anticiper les évolutions en matière d'emploi
5. Apporter un appui technique aux branches
6. Accompagner la transition écologique

### 26 implantations territoriales

dont 12 délégations régionales

**100% de nos collaborateurs en  
délégation sont centrés sur le conseil  
Entreprises et Particuliers**

### Une singularité : l'accompagnement de publics spécifiques

Les artistes-auteurs  
Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel  
Les journalistes pigistes de la presse  
Les sportifs professionnels et les sportifs de haut-niveau  
Les saisonniers

**508 405**  
particuliers

# Développer les compétences de vos collaborateurs



Le plan de développement des compétences moins de 50 salariés

## Coûts pédagogiques et Frais annexes (formation à +50 km)

Transport : 0,606 euros / km

Repas et hébergement : 20 x MG (= 84,40€)

1 AR par module dans la limite d'1 AR par période de 30 jours

Taille de l'entreprise (SIREN)	Légal
Moins de 11 salariés	1 400€
De 11 à 49 salariés	2 100€

# Développer les compétences de vos collaborateurs



Le plan de développement conventionnel

**Actions  
individuelles**

**Actions collectives**

**Dirigeants  
bénévoles**

**Catalogue Sport**

# Le plan de développement des compétences

## Focus sur le plan conventionnel



Actions  
individuelles

Salariés

⚠ La demande de prise en charge doit  
s'effectuer obligatoirement  
en amont du début de formation

### Prise en charge\* des coûts pédagogiques selon le barème horaire conventionnel sport

**32 €** / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h

**10 €** / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5

**12 €** / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6

### Dans la limite d'un plafond individuel par structure

**300 %** de la contribution nette sans être inférieur à 4 000 € + 4 500 € si le parcours est certifiant (RNCP)

*\*dans la limite des fonds disponibles, les prix sont exprimés en HT*

# Le plan de développement des compétences

## Focus sur le plan conventionnel



Catalogue  
Sport

Une offre adaptée au développement des structures

22 formations sur 11 thématiques

Une modalité **100% distancielle** pour plus de souplesse et d'agilité

Une **inscription facilitée** : le prestataire de formation et l'Afdas s'occupent de tout pour vous !

Une **prise en charge à 100%** pour les salariés et les dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une action en lien avec leur mandat

En dehors des plafonds individuels

# Catalogue Sport

<b>Gestion de projet dans le secteur sportif</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer un nouveau projet dans le secteur sportif (initiation) ✓</li> <li>2. Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 1) ✓</li> <li>3. Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 2) ✓</li> </ol>
<b>Ressources financières de la structure</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Savoir trouver un financement (subvention, mécénat, partenariat, lobbying, sponsor) ✓</li> <li>2. Accueillir et fidéliser les adhérents.tes de sa structure ✓</li> </ol>
<b>Evènementiel sportif</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir son évènement sportif ✓</li> <li>2. Manager un évènement sportif ✓</li> <li>3. Réussir le marketing et la communication de l'évènement sportif ✓</li> </ol>
<b>Développement de l'offre sportive</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire évoluer son offre sportive ✓</li> </ol>
<b>Communication</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les clubs sportifs) ✓</li> <li>2. Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les sportifs.ves professionnels.les) ✗</li> <li>3. Savoir communiquer et gérer son image professionnelle (pour les entraîneurs.ses professionnel.les) ✗</li> </ol>
<b>Management</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manager son équipe de joueurs.ses professionnels.les ✗</li> <li>2. Manager son équipe de bénévoles et ou de salariés ✓</li> </ol>
<b>Media training</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gérer le media training (pour les sportifs.ves professionnels.les) ✗</li> </ol>
<b>Lutte contre la discrimination et les violences</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations ✓</li> <li>2. Prévenir et lutter contre les incivilités et les situations d'agressivité ✓</li> </ol>
<b>Utilisation de la vidéo dans le sport</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive (APS) ✗</li> <li>2. Réaliser un tutoriel vidéo (initiation) ✗</li> </ol>
<b>Nutrition</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaître les bases de la nutrition pour les sportifs ✗</li> </ol>
<b>Préparation mentale</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réussir sa préparation mentale (sportifs.ves pro) ✗</li> <li>2. Réussir sa préparation mentale (entraîneurs.sespro) ✗</li> </ol>



Sport



 **Eligible**  
**Dirigeants Bénévoles**

 **Non éligible**  
**Dirigeants Bénévoles**

**Recrutez vos futurs talents  
en alternance**

# Modification de l'aide à l'embauche pour les contrats d'apprentissage signés en 2025

Les conditions d'accès à l'aide à l'embauche d'un apprenti changent pour les **contrats signés** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

L'aide unique d'un montant de **6 000 €** maximum s'applique pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette aide concerne uniquement les entreprises de **moins de 250 salariés** pour le recrutement d'un apprenti préparant un titre ou diplôme jusqu'au **niveau baccalauréat** (bac+2 pour les Outre-mer). Elle est versée pour la 1<sup>re</sup> année d'exécution du contrat seulement.

Un communiqué de presse du ministère du Travail du 30 décembre 2024 prévoit la **parution prochaine** d'un **décret** qui permettrait dès 2025 de reconduire une aide abaissée à **5 000 €** pour l'embauche d'un apprenti au titre de **la seule première année du contrat** pour les **entreprises de moins de 250 salariés** et de **2 000 €** pour les **autres entreprises**,

Par ailleurs, le montant de l'aide sera maintenu à **6 000 €** pour **l'embauche d'apprentis en situation de handicap** et ce soutien restera **cumulable avec les aides spécifiques** qui leurs sont destinées.

# Recruter vos futurs salariés et alternants

Contrat de professionnalisation / d'apprentissage

les dispositifs à mobiliser pour l'accès à la certification des CDD !



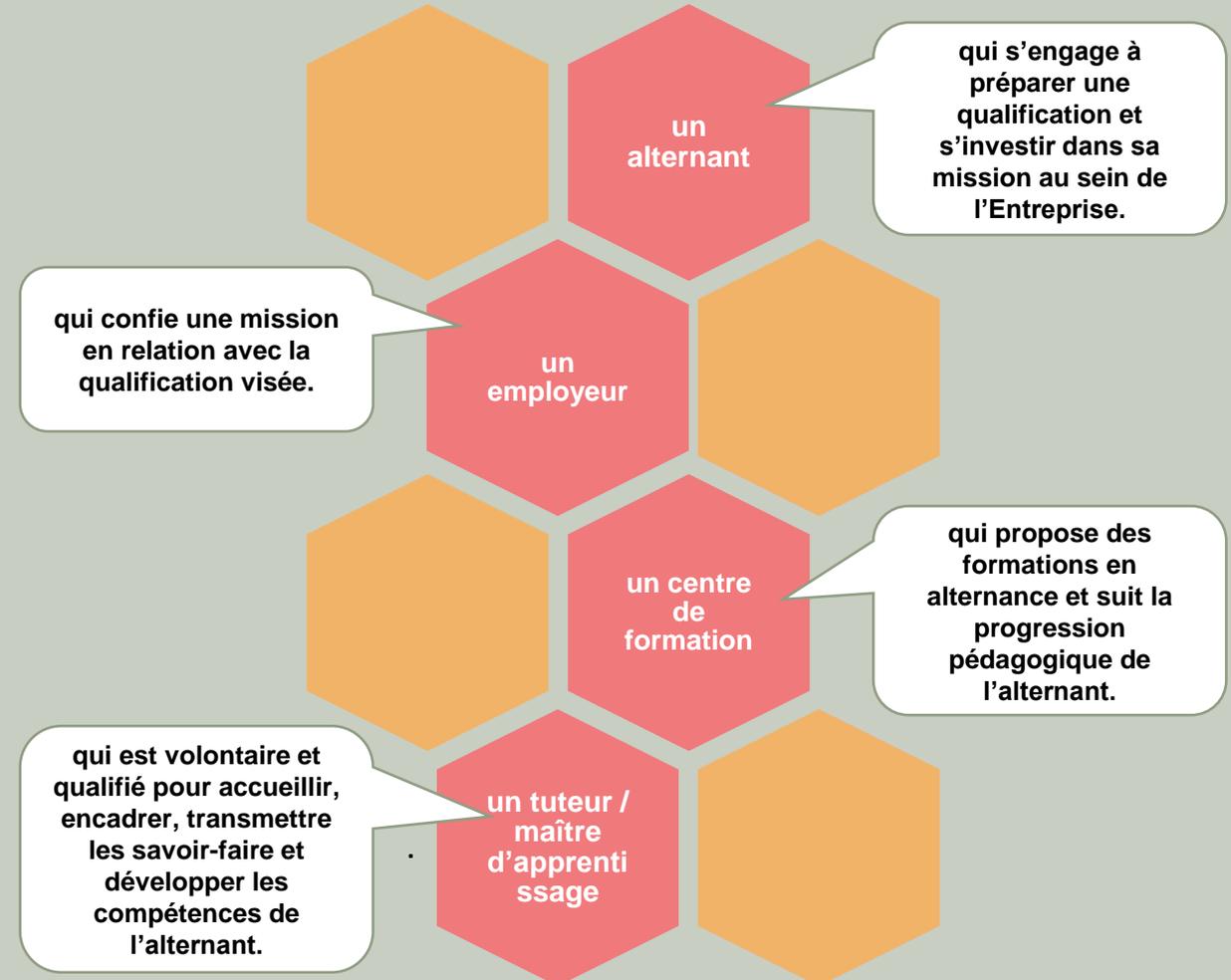
## Aux idées reçues

### L'alternance, ce n'est pas :

- Que le contrat d'apprentissage
- Que pour **les jeunes**
- Que pour les diplômés
- Que pour les bas niveaux de qualification
- Que de septembre à juin
- **Limitée en nombre de contrats** en alternance dans une Entreprise

### L'alternance, c'est possible pour :

- Les CQP
- Les TPE ou l'embauche d'un 1<sup>er</sup> salarié
- Les activités avec une forte saisonnalité
- La formation interne pour former votre salarié au métier tel qu'il est exercé dans l'Entreprise



# Recruter vos futurs salariés et alternants

Faites le bon choix !



Quel objectif ?

Favoriser l'intégration ou l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi avec un contrat conciliant formation et travail selon un rythme alterné, afin **d'acquérir une qualification professionnelle.**

Donner à des travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'**un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.**

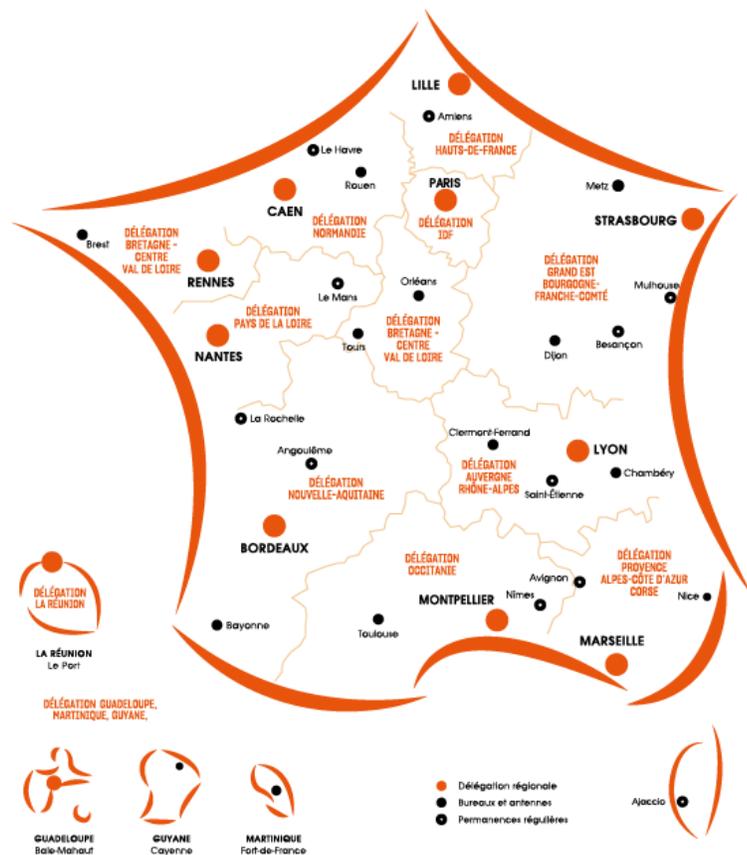
**Le contrat de  
professionnalisation**

**Le contrat  
d'apprentissage**

**Diplôme d'Etat  
Titre RNCP  
CQP**  
Qualification reconnue  
dans la CCN  
Bloc de compétences

**Diplôme d'Etat  
Titre RNCP**

# Restons connectés



Une question ? Besoin d'être accompagné ?



Contactez-nous depuis votre espace adhérent  
MyA rubrique « demande de contact »



Appelez-nous au **01 44 78 39 39**  
du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu



# A votre écoute

**Cyril TACAILLE**

Conseiller Emploi Formation  
Réfèrent branche Sport Nouvelle-Aquitaine

**06 08 18 07 36**

**c.tacaille@afdass.com**

*Délégation Nouvelle-Aquitaine*